

## Participez à la conférence Confcap 2017 !

Le Collectif Contrast, avec le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes, et Capdroits, organise une **conférence sur les droits et les contraintes légales** les 18-19 et 20 décembre 2017 à Paris.

### Pourquoi nous organisons la conférence

« **Une contrainte légale** » veut dire que **la loi permet à quelqu'un d'autre de décider** pour la personne même si la personne n'est pas d'accord.

Par exemple, **la tutelle et la curatelle sont des contraintes légales.**

Le tuteur peut refuser de faire ce que la personne en tutelle demande s'il pense que c'est trop dangereux.

**Les soins médicaux sans consentement sont aussi une contrainte légale.**

Le juge peut décider que la personne doit être hospitalisée pour la protéger, même si la personne ne veut pas.

La Convention internationale des droits des personnes handicapées dit qu'il faut **respecter les droits et l'autonomie des personnes vulnérables.**

Mais nous voyons qu'il y a de plus en plus de cas de contrainte légale en France et à l'étranger. **Il y a un grand débat** international sur cette question.

**Certains pensent qu'il faut interdire la contrainte légale**

comme les tutelles, les curatelles et les soins sans consentement.

C'est l'avis du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.

**D'autres pensent que la contrainte légale est nécessaire**

parce qu'elle permet **d'aider les personnes vulnérables.**

Nous voulons continuer cette discussion et **organiser un dialogue**

entre des personnes qui ont **des expériences et des connaissances différentes** sur les contraintes légales.

## Qui peut participer à la conférence

Patients, usagers, proches, professionnels, chercheurs académiques :

- Vous avez déjà été **personnellement concerné par une contrainte légale**, comme tutelle, curatelle, soins sans consentement ;
- **Dans votre travail, vous décidez souvent pour d'autres personnes** qui sont en difficulté pour le faire ou qui ont besoin de la protection ;
- Vous avez déjà **décidé à la place d'un proche adulte** qui a été en difficulté pour le faire ou qui a besoin de la protection ;
- Vous avez **aidé et accompagné des personnes** à prendre des décisions quand elles ont été en difficulté pour le faire elles-mêmes ;
- Vous faites des **recherches scientifiques** sur la contrainte légale, comme tutelle, curatelle, soins sans consentement.

## Comment participer à la conférence

Nous vous proposons de **participer à un recueil de situations** de contraintes légales dont nous allons **discuter ensemble** à la conférence.

Pour cela, nous vous invitons à répondre à **la question suivante** :

- Pouvez-vous décrire une situation de soin ou d'accompagnement pour laquelle vous avez douté ou vous vous êtes questionné(e) sur le bien-fondé de la contrainte légale ?

Exemples de situations :

- curatelle, tutelle, sauvegarde de la justice, habilitation familiale ;
- soins médicaux sans consentement ;

- restriction physique, isolement, prise de médicament forcée dans les lieux de soins et de vie ;
- restrictions de droits et libertés pour les personnes handicapées ou âgées, comme l'interdiction de sortir ou l'absence de la vie privée ;
- soins pénalement ordonnés, c'est-à-dire l'obligation de suivre des soins pour une personne condamnée par la justice.

Vous pouvez décrire **une situation ordinaire ou rare**.

Voici quelques **questions complémentaires** pour vous aider :

1. Pourquoi est-ce que cette situation est arrivée et que quelqu'un d'autre a décidé pour la personne ?
2. Comment la situation s'est terminée ? Est-ce que la contrainte, c'est-à-dire le fait que quelqu'un d'autre a décidé, a été pour le bien ?
3. Est-ce qu'on aurait pu faire autrement ? Est-ce que la personne aurait pu décider elle-même ? Est-ce que cela serait mieux ?
4. Qu'est-ce qu'on peut faire pour que les personnes handicapées et vulnérables puissent prendre elles-mêmes les décisions importantes ?

Pour participer, il faut envoyer une **proposition de participation** à l'adresse [confcap2017@gmail.com](mailto:confcap2017@gmail.com) pour le **25 septembre 2017**.

Vous pouvez envoyer un texte de 500 mots maximum, avec un titre et des mots clés. Vous pouvez aussi envoyer un enregistrement audio ou vidéo, une bande dessinée, des images, tout ce que vous voulez.

**Un comité de lecture et d'accompagnement** lira les propositions pour préparer la conférence.

**Vous pouvez demander un accompagnement** pour votre participation.

Si vous ne voulez plus participer à la conférence, vous pouvez changer d'avis et nous informer à tout moment.

**Si vous avez des questions, vous pouvez écrire à l'équipe d'organisation sur [confcap2017@gmail.com](mailto:confcap2017@gmail.com)**

La conférence aura lieu les **18-19 et 20 décembre 2017**  
à la [Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord](#),  
20 avenue Georges Sand – St-Denis La plaine – Métro Front Populaire.

### L'équipe d'organisation

**Jean-Philippe Cobbaut**, philosophe, Centre d'éthique médicale de l'Université catholique de Lille ;

**Benoît Eyraud**, sociologue, Centre Max Weber, co-responsable du Collectif Contrast ;

**Karine Lefevre**, juriste, Ecole des hautes études en santé publique ;

**Iulia Taran**, coordinatrice du programme Capdroits ;

**Tonya Tartour**, sociologue, Sciences-Po.

Le **Collectif Contrast** est un groupe de chercheurs en sciences sociales. Ils étudient les relations entre les personnes vulnérables et les personnes qui les accompagnent.

Un comité scientifique et partenarial participe aussi à l'organisation.

**Site Internet du Collectif Contrast** : <http://contrastcollectif.wordpress.com>

**Capdroits** est un programme du Collectif Contrast et du Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes. Capdroits permet à des personnes handicapées et vulnérables de participer au débat public et de donner leur avis sur l'accès à leurs droits. Capdroits est financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).